

**ENCADREMENT DE CONFIDENTIALITÉ DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES
AFFLUENTS QUI RECUEILLE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS PAR UN
MOYEN TECHNOLOGIQUE**

SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

ENCADREMENT DE CONFIDENTIALITÉ DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES AFFLUENTS QUI RECUEILLE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS PAR UN MOYEN TECHNOLOGIQUE

Le présent encadrement découle notamment de l'obligation du Centre de services scolaire des Affluents (ci-après « CSSDA ») prévue à l'article 63.4 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* de publier sur son site Internet un encadrement de confidentialité rédigé en termes simples et clairs lorsqu'il recueille des renseignements personnels par un moyen technologique. Cet encadrement s'inscrit à l'intérieur des autres encadrements applicables au CSSDA, y compris ceux de ses établissements scolaires.

Le présent encadrement s'applique à tout renseignement personnel recueilli par un moyen technologique par le CSSDA. Dans le cas où le moyen technologique renvoie à un site Internet ou un moyen technologique d'un autre organisme, l'encadrement de confidentialité de ce site ou autre moyen technologique s'applique. Il faut alors s'y référer.

1. LES MOYENS TECHNOLOGIQUES PAR LESQUELS LE CSSDA RECUEILLE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

A. Renseignements personnels recueillis automatiquement sur les sites internet du CSSDA

Lorsque vous accédez aux différents sites Internet du CSSDA comme utilisateur ou visiteur, un échange d'information s'effectue automatiquement entre votre ordinateur et nos serveurs sans que vous n'ayez à intervenir. Cette information ne vous identifie pas personnellement. L'information échangée est la suivante:

- le nom de domaine du fournisseur Internet;
- l'adresse IP (nombre ou numéro automatiquement assigné à l'ordinateur du visiteur par le fournisseur d'accès Internet aux fins de la navigation sur Internet);
- le type de navigateur (Explorer, Google, Firefox, etc.);
- le système d'exploitation que le visiteur utilise (Windows, MAC OS, etc.);
- la date et l'heure auxquelles le visiteur accède au site;
- les pages consultées et la durée de ces consultations;
- l'adresse du site d'origine si le visiteur accède à notre site à partir d'un autre site;
- le type et le modèle d'appareil (ex. : iPhone 11);
- la résolution d'écran de l'appareil;
- la région ou la municipalité, déterminée d'après l'adresse IP.

Ce transfert d'informations découle des exigences technologiques inhérentes à la navigation dans Internet et est utilisé à des fins statistiques (exemples : compilation du nombre de visiteurs et l'identification des pages les plus consultées sur le site Internet de l'organisation). En aucune circonstance le CSSDA ne les utilisera pour dresser des listes d'utilisateurs.

Seuls certains membres du personnel du service des technologies de l'information auront accès à ces renseignements.

Lors de la visite d'un site CSSDA, si des informations supplémentaires peuvent être recueillies, les utilisateurs auront les options de l'accepter ou de le refuser. En cas de refus, l'utilisateur sera informé que certaines fonctionnalités pourraient avoir certaines limitations.

Les sites Internet du CSSDA ne placent aucun fichier témoin (cookie) permanent sur les disques durs des utilisateurs, mais uniquement un fichier témoin temporaire requis pour améliorer la performance de certaines fonctionnalités du site. À tout moment, vous pouvez, à l'aide des options de votre navigateur, désactiver l'acceptation des fichiers témoins.

B. Renseignements personnels transmis volontairement par l'utilisateur

Dans le cas où l'utilisateur communique volontairement des renseignements personnels ou autrement confidentiels à l'aide d'un formulaire transmissible en ligne ou par courriel, seules les informations requises pour donner suite à la demande de l'utilisateur ou pour répondre au message de celui-ci seront collectées et utilisées. Seuls les membres du personnel du CSSDA chargés de recevoir et de traiter le formulaire aux fins auxquelles il est destiné y auront accès et les utiliseront.

C. Renseignements personnels recueillis par des applications

Dans le cas où l'utilisateur communique des renseignements personnels ou autrement confidentiels à l'aide ou aux fins d'une application en ligne, seules les informations requises pour répondre aux besoins de ladite application seront collectées et utilisées. Les seules personnes qui ont accès à ces renseignements sont les membres du personnel responsables de l'application.

2 MESURES PRISES POUR ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le CSSDA s'engage à assurer la protection des renseignements personnels qui lui sont confiés, et ce, conformément à ses obligations et conformément à la Directive relative aux règles encadrant la gouvernance du Centre de services scolaire des Affluents à l'égard des renseignements personnels.

Les renseignements personnels sont conservés pour la durée nécessaire à la réalisation des activités du CSSDA et conformément aux dispositions législatives applicables.

À cette fin, le CSSDA met en place des mesures de sécurité permettant d'assurer adéquatement la confidentialité des renseignements personnels qu'il recueille, tel que des logiciels informatiques ou des procédures strictes pour accéder à ces renseignements ainsi que des mesures de contrôle et de vérification.

Le CSSDA dispose également de procédure stricte en cas d'incident de confidentialité dont le but est de limiter les conséquences liées à un tel incident.

Le CSSDA s'assure également de détruire les renseignements personnels de façon sécuritaire afin que soit assurée la confidentialité des informations.

Tous les membres du personnel du CSSDA sont tenus de respecter la confidentialité des renseignements personnels qui sont recueillis.

DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATIONS

Tout utilisateur peut demander d'accéder aux renseignements personnels qui le concernent et qui sont détenus par le CSSDA, et ce, en conformité avec les dispositions de la LAI. Il peut recevoir communication d'un renseignement personnel informatisé le concernant dans un format technologique structuré et couramment utilisé.

Il peut également demander la rectification d'un renseignement personnel le concernant lorsque celui-ci est inexact, incomplet ou équivoque ou lorsque la collecte, la communication ou la conservation de ces renseignements personnels ne sont pas autorisées par la loi.

Cette demande doit être adressée par écrit au responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels:

Responsable de l'accès à l'information
80, rue Jean-Baptiste Meilleur
Repentigny QC J6A 6C5
450-492-9400 poste 4310
acces@cssda.gouv.qc.ca

PROCESSUS DE PLAINTE

La personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels est également responsable de veiller au respect de cet encadrement, conformément à la *Directive relative aux règles encadrant la gouvernance du CSSDA à l'égard des renseignements personnels*.

Pour formuler des commentaires ou une plainte au sujet du non-respect de cet encadrement, la demande doit être adressée par écrit au responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels:

Responsable de l'accès à l'information
80, rue Jean-Baptiste Meilleur
Repentigny QC J6A 6C5
450-492-9400 poste 4310
acces@cssda.gouv.qc.ca

INFORMATION RELATIVE AU PRÉSENT ENCADREMENT

Pour toute question relative au présent encadrement, le visiteur peut s'adresser à la personne responsable en communiquant de la façon suivante :

Responsable de l'accès à l'information
80, rue Jean-Baptiste Meilleur
Repentigny QC J6A 6C5
450-492-9400 poste 4310
acces@cssda.gouv.qc.ca

MODIFICATION DE L'ENCADREMENT

Le CSSDA peut modifier le présent encadrement en tout temps et à sa seule discrétion en publiant un avis de modification sur son site Internet. Les modifications ne peuvent généralement entrer en vigueur avant l'expiration d'un délai de 15 jours suivant la date de la publication de l'avis. L'avis doit indiquer l'objet général des modifications apportées à l'encadrement de confidentialité, lesquelles doivent être précisées dans une section dédiée à cet encadrement sur le site Internet et indiquer la date de l'entrée en vigueur des modifications.

Les utilisateurs sont ainsi priés de consulter régulièrement le site Internet du CSSDA et le présent encadrement pour vérifier si une modification y a été apportée.

Tout utilisateur est réputé avoir lu, accepté et reconnu la validité de cet encadrement. Les utilisateurs sont réputés en avoir accepté les modifications s'ils continuent à utiliser les sites ou participer aux activités du CSSDA après l'entrée en vigueur des modifications.

ENTRÉE EN VIGUEUR OU DE MISE À JOUR

Le présent encadrement entrera en vigueur le 11 avril 2024.